

Négocier différemment

Pour la première fois de son histoire, l'AEFO a négocié avec le gouvernement et les conseils scolaires en se conformant à la nouvelle Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires. Avec le recul, je constate que cette nouvelle loi avait des éléments positifs : un meilleur encadrement des négos, une seule table centrale pour le secteur francophone... Mais cette nouvelle loi a également obligé l'AEFO à s'adapter à l'incroyable lourdeur d'un nouveau processus, à de nouvelles règles, à de nouvelles façons de procéder.

Vous n'êtes pas sans savoir que les conseils scolaires et le gouvernement ont tenté, avec acharnement, de sabrer vos acquis. L'AEFO devait s'assurer d'avoir à sa disposition tous les moyens possibles pour défendre les contrats. C'est dans ce contexte que le conseil d'administration (CA) a créé le fonds de solidarité, en juin dernier, afin de donner au syndicat la force économique nécessaire pour défendre les droits des membres. De plus, dans un grand geste de solidarité, le conseil d'administration a transféré les réserves gérées par les unités à ce fonds afin d'appuyer, si nécessaire, une négociation actuelle ou future, centrale ou locale. Ce genre de fonds n'est pas unique en son genre : de nombreux syndicats en ont un afin de pouvoir venir en aide à leurs membres en période de négociation. Les membres de l'AEFO pourront désormais compter sur cet appui si nécessaire.

Les unités locales doivent, à leur tour, négocier selon les paramètres de la Loi de 2014. Sur les 12 conseils scolaires, deux d'entre eux ont déjà dévoilé leurs intentions. En effet, leur position initiale comporte des retranchements aux conditions de travail. Si la tendance se maintient pour les 10 autres conseils, il y a fort à parier que les négociations locales seront difficiles.

Il se peut que les négociations locales soient laborieuses, difficiles, mais votre unité est prête à prendre les moyens nécessaires pour défendre vos droits. Toutes les parties ont dû, doivent et devront s'ajuster, mais en bout de ligne, les conditions de travail et le mieux-être des membres continuent à être l'atout principal d'une éducation francophone de qualité en Ontario.

Votre unité vous informera de l'évolution de la négociation locale.

Le président,



Carol Jolin

Il se peut que les négociations locales soient laborieuses, difficiles, mais votre unité est prête à prendre les moyens nécessaires pour défendre vos droits.



Le protocole d'accord central 2015*

Affiché dans la section sécurisée du www.aefo.on.ca, le protocole ne se lit pas comme un roman... Le Point est une publication de l'AEFO, envoyée par courriel, qui se propose de clarifier le protocole. Vous recevrez très bientôt le tout premier courriel Le Point, de l'année 2015-2016.

*Le protocole est la future partie A de votre convention collective. La partie B doit maintenant être négociée, puis ratifiée par chaque unité de négociation.

Quels sont mes droits?

La direction me demande d'aller chercher mes élèves à l'entrée de l'école cinq minutes avant le premier cours de l'après-midi. Est-ce que c'est de la surveillance ou de l'accueil?

Il est important de comprendre la différence entre surveillance et accueil, selon le protocole d'accord central (2015).

L'accueil se fait uniquement le matin et l'après-midi, pendant cinq minutes, avant le début du premier cours de la journée et du premier cours de l'après-midi, et seulement par l'enseignante ou l'enseignant responsable de l'enseignement de ce cours. Ce n'est pas considéré comme du temps de surveillance ni comme du temps d'enseignement. Les cinq minutes d'accueil du matin et de l'après-midi ne sont donc pas inscrites à l'horaire.

Par contre, toute autre tâche de surveillance, assignée selon un horaire formel de surveillance, est considérée comme de la surveillance : surveillance près des autobus, surveillance dans les couloirs ou dans la cour... Ces minutes doivent être inscrites à l'horaire de surveillance. Notez que la répartition des tâches de surveillance doit être équitable en nature et en temps.

Pour plus d'information, communiquez avec votre unité ou consultez le protocole d'accord central dans la section du site sécurisé sous Négociations/Négos 2014 – Personnel enseignant, pages 65 à 72.

Congrès plus écolo

Du 12 au 15 mars 2016, le congrès d'orientation de l'AEFO sera plus écolo que jamais! En effet, les déléguées et les délégués n'auront plus à traîner des paquets de feuilles et formulaires. Désormais, le congrès sera vert! Inscriptions, descriptions, élections... Tout se fera par l'entremise d'un tout nouveau site Web pour le congrès d'orientation de l'AEFO, qui sera en ligne sous peu et accessible à tous les membres par l'entremise du site sécurisé.

Restez à l'affût
pour plus d'info,
ou rendez-vous au
#aefocongres...



Droits de la personne

Prenez note des dates des journées internationales célébrant les droits de la personne, à souligner en classe ou dans votre lieu de travail.

20 novembre : Journée mondiale de l'enfance

25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

20 février : Journée mondiale de la justice sociale

8 mars : Journée internationale de la femme

20 mars : Journée internationale de la francophonie

21 juin : Journée nationale des Autochtones

Connaître vos droits

En tant que travailleuse ou travailleur, membre de l'AEFO, vous avez de nombreux droits. Vous avez également des devoirs et des obligations... Pour vous y retrouver, l'AEFO vous propose trois outils d'information :

- **Quels sont mes droits** : il s'agit d'un des articles les plus lus de notre mensuel En Bref, et ce, depuis de nombreuses années. Vous pouvez soumettre une question en envoyant un courriel à communications@aefo.on.ca.
- **Le Point** : un bulletin portant sur votre convention collective et vos droits, envoyé par courriel aux membres de l'AEFO.
- **Capsules d'information pour les membres** : de l'information sur une variété de sujets liés à votre emploi. Activités parascolaires, assurance-emploi, congés parentaux... De nouveaux sujets sont ajoutés ponctuellement. Cette page se trouve au www.aefo.on.ca sous Services/Conseils et appui/Capsules d'information pour les membres. Ayez en main votre numéro de membre.

Edvantage

**ALLEZ-Y,
GÂTEZ-VOUS**

vous le mévitez!

MEMBRES D'EDVANTAGE, VOUS POURRIEZ GAGNER 2 500 \$

MEMBRES D'EDVANTAGE, GAGNEZ LE PREMIER PRIX DE 2 500 \$ OU L'UN DES 10 PRIX MENSUELS

Pour plus d'information à propos du programme Edvantage ou pour participer au concours, rendez-vous au : edvantage.ca/AEFOgagner

Participez au concours GÂTEZ-VOUS au www.edvantage.ca/AEFOgagner. Aucun achat n'est requis. Peuvent participer tous les membres du personnel du secteur de l'éducation de l'Ontario qui sont membres actifs d'Edvantage, qui résident en Ontario et qui ont 18 ans ou plus. Prix : carte-cadeau Roots de 50 \$ (2 prix); carte-cadeau Sobeys de 30 \$ (3 prix); carte-cadeau SoftMac de 10 \$ (1 prix); quatre billets pour Canada's Wonderland, valeur de 100 \$ (1 prix); carte d'essence Shell Canada de 80 \$ (2 prix); carte-cadeau Nutcracker Sweet de 30 \$ (1 prix); premier prix de 2 500 \$ comptant (1 prix). Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins admissibles reçus avant la date des tirages et la date de la fermeture du concours. Le concours se termine le 30 décembre 2015. Rendez-vous au www.edvantage.ca/concours/reglement pour connaître le règlement du concours.



Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

290, rue Dupuis, 4^e étage,
Ottawa (Ontario) K1L 1B5



613 244-2336 ou 1 800 267-4217
613 653-7718 ou 1 888 609-7718

En Bref numéro 695 / Tirage : 1 700 / ISSN 0714-5578



aefo@aefo.on.ca
aefo.on.ca